



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📧 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr

## COMMISSION FEMININE

### DETECTION DES JOUEUSES U13 FEMININE

**LIEU : DAOURS**

**DATE : Mercredi 10 Octobre 2018**

**HORAIRE : 13H30 à 16H30**

### JOUEUSES U13 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	SINOQUET MARIANNE - GERVOIS CLEMENCE
U.S. OUVRIERE ALBERT	FERNANDES MARQUES LOLA - BLOIS ENORA - CARDON CLARA - BRUGE LOUNA
A.C. AMIENS	EL GUILI FAHIMA
AMIENS SPORTING CLUB	MOREL CHLOE - BOUKHALFA SARAH - FOURNET ELYNE - COPPENS MANON - LAINE LOU ANN - LEFEBVRE CLEMENTINE - BEAUNEE MARINE - DIAS VARELA LEVANA
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	MONPETIT AXELLE - LEBEL CLARA
L'AUXILOISE	FRASER CLOE – MATZKE NOEMIE
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	BUE MAELIS
U.S. BETHENCOURT S/MER	ROUSSEL EUGENIE
SEP BLANGY BOUTTENCOURT	BENDAOUZ LINA
ASIC BOUTTENCOURT	JOLY LISA MARIE
AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES	LAMBOTIN ANAIS - GIBLAISSE MELINE - MOREL LEA
CONTY LOEUILLY SP.C.	BLIAUX LOUISE
AS DAVENESCOURT	DELOISON GERAUT CAMILLE
U.S. FLESSELLES	LIOT ANGELE
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE	COLIGNON LOUANE
U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN	FLAMENT LESLIE
A.S. GAMACHES	MONCHAUX SAILLOFEST EMMA
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	DUFOSSE LORINE - DANOIS LENNIE
U.S. C. DE MOISLAINS F.	BARRAS NOEMIE
A.S. DU PAYS NESLOIS	BOURGY LOU ANNE
SP.C. DES TEMPLIERS	DUCROCQ BACOUEL MARIE
POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.	COULON SOPHIE
A.S.FOY.RUR. RIBEMONT MERICOURT	DELPLANQUE AUXANE
ROYE - DAMERY ENT. S.	FARDEL ELOISE
U.S. SAILLY SAILLISEL	MAROTTE RACHEL
A.S.L. SAVEUSE	GOSSE HERICOTTE JULIETTE
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	BOYAVAL CAVILLON LILOU
A.S. VALINES	MAUBERT GABRIELLE
A.S. VISMES AU VAL	FOURNIER ATHENAIS

<b>ENCADREMENT</b>	Commission Féminine
--------------------	---------------------

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	